

FONDATION



DU
PATRIMOÏNE

Délégation régionale
de Bourgogne-Franche-Comté



avec



CONFERENCE DE PRESSE

BELFORT, LE 28 FÉVRIER 2023 A 11H

SAUVEGARDE D'EDIFICES EN PERIL

LE FORT DE LA JUSTICE DE BELFORT & LA SYNAGOGUE DE FOUSSEMAGNE

Ce mardi 28 février à 11h, Damien Meslot, Maire de Belfort et Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, et Jean-Christophe Bonnard, Délégué Régional de la Fondation du patrimoine, présentent les deux opérations qui seront très prochainement engagées pour restaurer deux édifices en péril : le Fort de la Justice de Belfort et l'ancienne synagogue de Foussemagne.

Le Fort de la Justice a été sélectionné dans le cadre du Fonds Impact de la Fondation du patrimoine et la ville de Belfort bénéficie d'une aide de 240 000 €, au titre de son impact pour la sécurité des biens et des personnes.

L'ancienne synagogue de Foussemagne a été sélectionnée par la Mission Patrimoine et Grand Belfort Communauté d'Agglomération bénéficie d'une aide de 300 000 € obtenue grâce au succès du Loto du patrimoine.

Pour financer ces travaux, les deux projets sont également ouverts à la collecte de dons sur le site de la Fondation du patrimoine.



Le Fort de la Justice de Belfort © Full Bright Prod



L'ancienne synagogue de Foussemagne © Richard Duplat

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation de Bourgogne-Franche-Comté

Délégué régional

Jean-Christophe Bonnard

Téléphone

06 70 88 27 27

Mail

jean-christophe.bonnard@fondation-patrimoine.org

Adresse

14 rue Violet
25000 Besançon

Site

www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

facebook.com/fondation.patrimoine

@fond_patrimoine

@fondationdupatrimoine

LA RESTAURATION DU FORT DE LA JUSTICE DE BELFORT

LE PROJET : RESTAURER CE SITE EMBLÉMATIQUE A BELFORT

Datant du début du XIXe siècle, ce site est actuellement **en grand péril**. Il est aujourd'hui majoritairement fermé au public, tandis qu'il s'agit d'un lieu de promenade très prisé, à quelques centaines de mètres de la citadelle. **L'association Les Jardins du Fort de la Justice**, en étroite collaboration avec la municipalité de Belfort, propriétaire du site, y a **initié un projet de jardins d'artistes**. Ils ont pu voir le jour après une sécurisation et un nettoyage partiel engagés en 2019 par la ville. Pour élargir les zones accessibles au public, il est envisagé de **sécuriser l'accès à la cour intérieure, sécuriser le contournement du magasin à poudres et réhabiliter un escalier d'accès à la terrasse du fort pour y créer un point de vue panoramique**. Par ailleurs, les intérieurs du bâtiment principal sont aujourd'hui inutilisables. Pour réutiliser cet édifice, des travaux d'étanchéité s'avèrent indispensables afin de stopper les infiltrations depuis la terrasse qui dégradent les enduits et les murs en moellons sur tout le casernement.

LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN FORT CONSTRUIT EN 1826 QUI EST AUJOURD'HUI EN GRAND PERIL

Construit en 1826 dans le cadre d'un vaste projet de fortification de la ville ce fort a subi les dommages du siège de 1870-1871 et sera le théâtre de combats meurtriers en 1940. Dans les années 1950, la caserne du fort sert d'abri de fortune à de nombreux travailleurs nord-africains. Aujourd'hui, le projet est de le réhabiliter et de le revaloriser avec l'association présente : Les Jardins du Fort de la Justice.

LA MOBILISATION : UNE ASSOCIATION D'ARTISTES MOBILISÉE AVEC LA COMMUNE

L'objectif de la restauration est d'ouvrir le fort au public et de valoriser par le travail d'une association. Il s'agit de **permettre à des artistes, passionnés de jardins, créatifs, écoles et professionnels de tout horizon de disposer d'un lieu d'expression et d'expérimentation**. Suite à la restauration, le site permettra l'organisation de visites guidées et d'animations culturelles. Par ailleurs, bénévoles, écoles et associations d'insertion seront mobilisées pour l'entretien et la valorisation du site.

LE SOUTIEN DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ce projet a été récompensé par le fonds impact de la Fondation du patrimoine au titre de son impact sur la sécurité des biens et des personnes. Ce fonds a pour objectif d'encourager et soutenir des projets exemplaires pour leur impact positif **direct sur leur territoire** : travaux de restauration et réhabilitation d'édifices, parcs, jardins ou sites naturels, qui contribuent à la vitalité et redynamisation de leur territoire.

Une collecte de dons est également ouverte pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de se mobiliser pour la restauration de ce site. En savoir plus : www.fondation-patrimoine.org/79357



Le Fort de la Justice de Belfort © Les Jardins du Fort de la Justice

LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE DE FOUSSEMAGNE

LE PROJET : ENGAGER LES TRAVAUX INDISPENSABLES POUR LA SAUVEGARDE DE CET EDIFICE

Seule la présence de la couverture permet de ne pas qualifier le monument de ruine. Le bâtiment présente d'importants désordres structurels. La toiture, les menuiseries et les maçonneries **sont extrêmement dégradées. L'intérieur de l'édifice est dans un état de désolation.** Le sol est actuellement en terre battue. En façades, le reste des baies est soit muré par des briques, soit fermé par des panneaux de bois. Le Mikvé se trouve enfoui dans ce qui reste de la maison du rabbin, et se devine à peine au milieu des ruines. Il a été couvert par une dalle en béton, pour le protéger d'éventuelles dégradations. Il s'agit donc de réaliser les confortations structurelles de l'édifice, puis d'engager **les travaux de conservation/restauration destinés à la sauvegarde de l'édifice, y compris pour le Mikvé.** Ensuite les aménagements intérieurs pourront être réalisés.

LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN ÉDIFICE EMBLÉMATIQUE POUR LA COMMUNE DANS LAQUELLE VIVAIT UNE IMPORTANTE COMMUNAUTÉ JUIVE

Abstraction faite de la chapelle située près de l'ancien château, **Foussemagne est la seule commune en France qui possède une synagogue et pas d'église.** Située près de l'Hôtel-de-Ville, les qualités patrimoniales de cette ancienne synagogue construite en 1864 sont indéniables. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la synagogue est fermée, pillée et saccagée par les nazis en 1940. La communauté juive de Foussemagne est alors déportée vers les camps de la mort. Largement endommagée, la synagogue n'est cependant pas restaurée à la Libération. Elle est cédée à un propriétaire privé, un meunier, et sert de dépôt. **Sa valeur de mémoire avec son Mikvé ont motivé la protection de ses façades et toitures par Inscription au titre des Monuments Historiques en 1984.** Depuis 2008 elle est la propriété de la commune de Foussemagne.

LA MOBILISATION : UNE OPÉRATION RECONNUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les premiers travaux initiés en 2013 ont dû être rapidement interrompus faute de moyens financiers suffisants et suite à des problèmes techniques. **A présent, c'est Grand Belfort Communauté d'Agglomération qui assurera les travaux de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de sa compétence Culture et Action Culturelle.** Lorsque le bâtiment sera restauré, des projets à dimension culturelle pourront y être organisés.

LE SOUTIEN DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Cette opération a été sélectionnée par la Mission Bern en 2022. Elle bénéficie également d'un financement de 30 000 € de la Fondation du patrimoine accordé dans le cadre d'un fonds national pour la sauvegarde du patrimoine juif et protestant.

Une collecte de dons est également ouverte pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de se mobiliser pour la restauration de ce site. En savoir plus : www.fondation-patrimoine.org/2358



L'ancienne synagogue de Foussemagne © Richard Duplat

LA MISSION PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une **mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer**. De cette initiative est né le « Loto du Patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : 4 800 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et **des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine**.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an. **18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et 1 projet par département sont retenus chaque année, selon 4 critères principaux : l'intérêt patrimonial et culturel, l'état de péril, la maturité du projet, son impact sur le territoire et le projet de valorisation**.

Pour ce faire, chaque année, les candidatures déposées sur le site www.missionbern.fr sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de la Demeure historique, des Vieilles Maisons Françaises ou de Rempart, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

LE FONDS IMPACT : VALORISER L'IMPACT DES PROJETS DE RESTAURATION SUR LES TERRITOIRES

Les actions de la Fondation du patrimoine en faveur de la restauration du patrimoine ont des répercussions socio-économiques directes sur l'attractivité et la visibilité des territoires. À travers son Fonds impact, en partie alimenté par les successions en déshérence, **la Fondation accorde chaque année une aide significative à des projets exemplaires pour leur impact économique, social, environnemental, sécurité ou historique et culturel**.

En 2020, la Fondation du patrimoine a mené une étude d'impact qui a permis de révéler qu'**un euro donné à la Fondation génère 21 euros de retombées économiques** grâce aux chantiers mis en œuvre et aux activités développées à leur suite. Les analyses conduites par le cabinet Pluricité démontrent **l'importance des impacts positifs des projets de rénovation patrimoniale qui font du patrimoine un véritable investissement d'avenir**. Consciente de ces retombées positives et soucieuse de les renforcer, la Fondation a décidé de créer le Fonds impact afin de récompenser des projets lauréats choisis pour leur impact socio-économique ou environnemental, leur qualité et leur exemplarité.

LA FONDATION DU PATRIMOINE : LA COLLECTE DE DONS POUR FINANCER LES CHANTIERS

Depuis 20 ans, la Fondation collecte des dons pour financer près de 3000 chantiers par an. Mode d'action privilégié de la Fondation, le mécénat populaire ou financement participatif aide à compléter les tours de table, représentant en moyenne 15% du plan de financement d'un projet.

Les avantages :

Des réductions d'impôts : reconnue d'utilité publique, elle reçoit les dons et leur délivre un reçu fiscal.

Des frais de gestion faibles : 94% du montant du don abonde les chantiers de restauration et 6% l'instruction et le suivi du projet.

Des donateurs confiants : contrôle de la qualité architecturale, suivi des travaux réalisés, sécurité dans la gestion des fonds.

Des aides possibles : elle récompense les collectes les plus actives grâce à ses partenaires et mécènes.

LA DÉLÉGATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE LA FONDATION DU PATRIMOINE :

L'action de la Fondation du patrimoine dans notre région repose sur la mobilisation de **55 bénévoles** et de 4 chargés de mission salariés, qui ont pu accompagner **320 nouveaux projets en 2022**.

Plus de **6 M € ont été mobilisés** pour leur financement, dont 2,4 M € grâce aux collectes de dons.